

Bénéficiaire de l'acte :



CONSENTEMENT MUTUEL ECLAIRE CONCERNANT LE DETATOUAGE PAR LASER

Type d'acte :

Traitement du tatouage par laser Q-Switched ou déclenché ; l'objectif est d'obtenir une réduction partielle ou totale du tatouage.

Méthode :

Les lasers déclenchés ou Q-switchés sont des lasers fonctionnant avec des impulsions très courtes de l'ordre de la nanoseconde soit du millionième de seconde. Lorsqu'on effectue un tir avec ce type de laser, on produit un transfert d'énergie à la cible constituée par le pigment de tatouage. Ce transfert brutal et très rapide de cette énergie provoque une onde de choc et une fragmentation de ce pigment comme si à l'échelon microscopique, on concassait ce pigment.

Les particules plus petites obtenues sont alors nettoyées par les cellules éboueurs de l'organisme, polynucléaires et macrophages.

Résultats :

Ainsi grâce à la technique laser, un tatouage peut aujourd'hui être effacé sans cicatrice.

A chaque séance, le laser est passé sur l'ensemble du tatouage. Le traitement provoque un blanchiment ou un saignement de la zone traitée. Dans certains cas, des pansements gras sont utilisés pendant quelques jours afin d'éviter la formation de croûtes. La cicatrisation se produit en une à deux semaines.

Pour obtenir un détatouage complet, **plusieurs séances sont nécessaires**, espacées d'au moins deux mois afin de laisser la peau se reposer et là encore limiter le risque de cicatrices.

Le nombre total de séances s'établissent en moyenne entre 3 et 10 en fonction de la densité du pigment, de sa profondeur et des couleurs utilisées. (En moyenne, 4 à 5 passages pour un tatouage amateur, 6 à 8 traitements pour des tatouages professionnels).

Contre-indications :

1. Le bronzage, donc pas d'exposition récente au soleil ou aux UV, pas d'usage de lotions auto bronzantes ou d'activateurs de bronzage.
2. La prise de médicaments sensibilisant la peau, et notamment ceux utilisés dans le traitement de l'acné (Roaccutane, anti-biotiques...). Vous devrez signaler les médicaments que vous prenez.
3. La grossesse n'est pas une contre-indication, mais par précaution il sera convenu de ne pas traiter les zones abdominales et pelviennes.
4. Des précautions doivent être prises en cas de diabète, d'épilepsie, de troubles de la coagulation, de problèmes de cicatrisation (chéloïdes), d'infection générale, d'herpès ou de nævus dans la zone de traitement, de troubles hormonaux, d'allergie au soleil, au froid ou au chaud.
5. Si vous avez moins de 18 ans, le traitement est possible, mais avec l'autorisation des parents.

Effets secondaires :

Possibilité de brûlures et de troubles de la pigmentation (hypo ou hyper) habituellement réversibles en cas de traitement inadapté à la tolérance cutanée.

Exceptionnelle infection locale, qui guérit avec un traitement adapté. Dans de rares cas une hyperpigmentation résiduelle peut subsister, chez des patients ayant une prédisposition à l'hyperpigmentation lors de la cicatrisation. Habituellement réversible.

Précautions : si nécessaire un ou plusieurs tests seront réalisés.

DEVIS

NOM :

PRENOM :

NE(e) le :

ADRESSE :

LIEU INTERVENTION :

CLMO Lyon Ouest – CLMO Lyon Est – CLMO du Pays d’Aix - CLMO de Saint Etienne

TYPE LASER :

ZONES A TRAITER	PRIX/SEANCE

Nombres de séances :

Il s’agit d’un acte esthétique, les examens, l’intervention, les prescriptions, l’éventuel arrêt de travail ne pourra être pris en charge par l’assurance maladie.

Je reconnais avoir reçu de la part du Dr toutes les informations nécessaires à ma décision.

J’ai reçu les informations objectivant les différents stades d’évolution après le traitement, dont certains éléments peuvent varier en fonction de mon cas particulier, ou de l’évolution des techniques. Les incidents ou complications éventuels m’ont été exposés.

Les photographies prises lors des consultations pourront être utilisées dans des congrès ou pour des publications d’ordre scientifique.

D’un commun accord, il est convenu que doit être respecté un délai minimum de 15 jours entre la remise de ce document et l’intervention éventuelle. C’est un délai de réflexion avant toute décision, pour le praticien comme pour la personne examinée. Ce délai peut toutefois être réduit à 7 jours, à la demande expresse du patient, qui devra mentionner lui-même et de manière manuscrite et signée, cette demande sur le présent devis.

Un consentement mutuel éclairé concernant le traitement vous a été remis ce jour.

Devis établi en double exemplaires le : – Validité 6 mois.

Signature du médecin :

Signature du patient : (précédée de « devis reçu avant l’exécution de la prestation de service »)

Acceptation du devis signé par le patient :

Signature (précédée « devis accepté après réflexion »).